

l'obtention du Prix Nobel de la Paix. Et que le Comité International Olympique a réussi cette incroyable performance : Imposer aux deux Allemagnes la constitution d'une équipe commune pour les Jeux de 1956.

Sans vouloir systématiquement s'opposer à une évolution commandée par les faits, notamment en ce qui concerne une aide devenue indispensable de l'Etat faute de mieux, ne

touchons pas à un édifice qui a fait ses preuves de la façon la plus éclatante.

Il est toujours facile de faire parler les morts. Mais c'est dangereux aussi, surtout quand ces morts, comme Pierre de Coubertin ont laissé assez de textes pour exprimer sans équivoque une pensée claire, une doctrine fortement charpentée et nettement circonscrite.

Au sujet de la protection des emblèmes olympiques

RAPPORT DE M^e A. HAFNER
présenté à Evian le 4 juin 1957

à la Commission Exécutive du Comité International Olympique sur la consultation des gouvernements, concernant la convocation d'une conférence internationale ayant pour but l'adoption d'une convention internationale pour la protection des Jeux Olympiques, de leur nom et de leur emblème.

Le marathon que je vous avais proposé en 1952 à Oslo continue ! Il ne se chiffre pas en kilomètres, mais en années d'effort.

Le Gouvernement suisse considère que la consultation des autres gouvernements doit être maintenant clôturée et a estimé que si la consultation avait obtenu un succès relatif, il n'apparaissait néanmoins pas suffisant pour justifier la convocation de la conférence internationale projetée. Sur 65 gouvernements consultés, 47 ont répondu, dont 35 par l'affirmative et 12 par la négative, 18 gouvernements n'ayant donné aucune réponse du tout. Ainsi, si les réponses affirmatives sont au nombre de 35, celles négatives ou faisant défaut sont au nombre de 30.

Les réponses *affirmatives* sont :

Pour l'Europe :

France, Italie, Belgique, Espagne, Portugal, Autriche, Hollande, Danemark, Grèce, Luxembourg, Liechtenstein, Monaco, U.R.S.S., Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie, Roumanie, Bulgarie, Grande-Bretagne (plus l'Allemagne de l'Est).

Pour l'Asie et l'Afrique :

Chine, Japon, Philippines, Thaïlande, Indonésie, Iran, Irak, Israël, Liban et Egypte.

Pour l'Amérique :

U. S. A., Argentine, Brésil, Chili, Haïti, Panama, Mexique.

Les réponses *négatives* sont les suivantes :

Pour l'Europe :

Irlande, Allemagne occidentale, Finlande, Suède, Yougoslavie.

Pour l'Asie et l'Afrique :

Turquie, Inde, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud.

Pour l'Amérique :

Canada.

L'absence de toute réponse concerne :

En Europe :

Norvège et Islande.

Pour l'Asie et l'Afrique :

Syrie, Ethiopie, Afghanistan, Ceylan.

Pour l'Amérique :

Cuba, Uruguay, Paraguay, Venezuela, Colombie, Bolivie, Pérou, Guatemala, Salvador, Costa-Rica, République Dominicaine.

J'ai entretenu une volumineuse correspondance avec les membres du Comité International Olympique ou les Comités Olympiques Nationaux des 30 pays dont les réponses sont négatives ou qui font défaut. J'ai obtenu de nombreuses promesses d'interventions nouvelles qui n'ont pas été jusqu'ici couronnées de succès. Plusieurs membres du Comité International Olympique ou des Comités Nationaux Olympiques m'ont donné l'assurance qu'ils espéraient bien obtenir satisfaction avant fin décembre 1957.

Le Comité Olympique Suisse est intervenu auprès du Gouvernement suisse, a fin que, malgré la clôture de la consultation et la décision de ne pas convoquer la conférence projetée, le gouvernement accepte néanmoins de prendre acte des réponses favorables qui lui parviendraient encore avant fin décembre 1957, dans l'espoir qu'à ce moment-là, la situation se présenterait d'une manière beaucoup plus favorable et qui permettrait au gouvernement suisse de revenir sur sa décision d'abandonner le projet.

Au cours de mes démarches, je me suis rendu compte que plusieurs membres du Comité International Olympique ainsi que des Comités Nationaux Olympiques n'avaient pas réalisé l'importance du projet pour l'avenir de l'Olympisme. Ils ne semblent pas mettre dans leurs interventions tout l'enthousiasme et l'insistance nécessaires pour vaincre les oppositions. En Suède et en Finlande les Comités Nationaux Olympiques ont même été jusqu'à s'opposer au projet auprès de leur gouvernement.

Le Gouvernement suisse a enfin fait des réserves au sujet des réponses de trois pays qui lui ont été transmises par les Comités Nationaux Olympiques, au lieu de l'être par les gouvernements respectifs : il s'agit du Pakistan, des Philippines et de l'Iran. Néanmoins, il les a considérées comme des réponses affirmatives.

Malgré les obstacles dressés sur notre chemin, je suis convaincu qu'il ne faut pas perdre courage et lutter jusqu'à la victoire finale. Toutefois, j'ai pu constater que certains ont besoin aujourd'hui d'être encouragés pour persévérer.

Je me permets, très respectueusement, de vous suggérer les décisions suivantes :

1. M. le président du Comité International Olympique écrirait directement une lettre personnelle aux membres du Comité International Olympique et aux Comités Nationaux Olympiques du Pakistan, des Philippines et de l'Iran, pour leur demander de bien vouloir intervenir à nouveau auprès de leur gouvernement, afin que ce dernier communique au Gouvernement suisse sa propre décision, et non seulement celle des autorités olympiques du pays.

2. De voter la résolution suivante que M. le président du Comité International Olympique devrait faire parvenir aux membres du Comité International Olympique et aux Comités Nationaux Olympiques des 30 pays qui ont répondu négativement ou qui n'ont pas répondu, accompagnée d'une lettre personnelle d'encouragement et d'insistance.

La sus-dite décision pourrait être publiée dans le prochain *Bulletin* du Comité International Olympique également.

Le texte de cette résolution serait le suivant :

« Dans sa séance du 4 juin 1957 à Evian, la Commission Exécutive du Comité International Olympique a pris connaissance du rapport final de M^e Hafner concernant la consultation entreprise par le Gouvernement suisse, au sujet du projet de conférence internationale, pour l'adoption d'une convention destinée à protéger les Jeux Olympiques, leur nom et leur emblème.

» Il en résulte que sur 65 gouvernements consultés, 18 n'ont pas répondu.

» Sur les 47 réponses, 35 sont affirmatives et 12 négatives.

» Si ce résultat est encourageant, il n'a pas été jugé suffisant par le Gouvernement suisse pour procéder à la convocation de la conférence projetée ; toutefois, on peut espérer que le Gouvernement suisse reviendra sur sa décision, si, avant fin décembre 1957, au moins 20 des 30 réponses négatives ou non réponses pouvaient devenir des réponses positives et à condition que tel soit le cas pour les principaux pays visés.

» Il s'agit de : Irlande, République fédérale d'Allemagne, Finlande, Suède, Yougoslavie, Norvège, Islande, Turquie, Inde, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Syrie, Ethiopie, Afghanistan, Ceylan, Canada, Cuba, Uruguay, Paraguay, Venezuela, Colombie, Bolivie, Pérou, Guatemala, Salvadore, Costa-Rica et République Dominicaine.

» La Commission Exécutive adresse un pressant appel aux membres du Comité International Olympique et aux Comités Nationaux Olympiques de ces 30 pays, afin qu'ils interviennent encore une fois énergiquement et avec tous les moyens et appuis à leur disposition, auprès de leur gouvernement respectif, dans le but d'obtenir si possible une réponse favorable, sinon au moins une décision de participation à la future conférence avec un observateur, tout en se réservant d'adhérer par la suite à la convention.

» Cette convention revêt pour l'avenir du Comité International Olympique et des Jeux Olympiques, une importance considérable.

» Les membres du Comité International Olympique et les Comités Nationaux Olympiques de ces 30 pays sont invités à accorder à ce problème la priorité sur tout autre et à le placer au centre de leurs préoccupations actuelles. Aucun effort ne devra être épargné pour atteindre le but.

» Le Comité International Olympique est convaincu de pouvoir compter sur le dévouement et l'influence de ses membres et des Comités Nationaux Olympiques en vue d'assurer le succès de cette entreprise décisive pour établir les fondations solides et définitives de l'Olympisme dans le monde.

» Il ne saurait être question d'un échec et c'est avec confiance que le Comité International Olympique attend les résultats des nouvelles démarches qui ne sauraient échouer, vu les innombrables amis qu'il compte dans les 39 pays cités plus haut. »

Je ne saurais terminer, sans vous assurer, Monsieur le président et Messieurs, de mon indéfectible appui dans cette question.

M^e Antoine Hafner.

La Commission Exécutive du Comité International a pris acte de ce rapport en l'approuvant. Elle a adressé ses chaleureux remerciements à M^e Antoine Hafner pour toute l'ardeur qu'il a mise au service du Comité International Olympique et de l'Olympisme à titre bénévole et lui a exprimé sa vive gratitude.